

Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS de Wattignies - DEJEPS - Spécialité Perfectionnement sportif - Mention Athlétisme et disciplines associées

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Wattignies - DEJEPS - Spécialité Perfectionnement sportif - Mention Athlétisme et disciplines associées	Jury par défaut	Tous les candidats	2	45	3	7	

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le DEJEPS nécessite une bonne condition physique et une très bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est souhaitable. Un investissement dans l'organisation fédérale spécifique à la mention est recommandée. Les candidats doivent être en capacité d'acquérir des contenus théoriques leur permettant de produire une analyse propre au contexte spécifique de la discipline sportive. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre de produire des argumentaires organisés et des analyses de pratique professionnelle.

Attendus locaux

Le(la) candidat(e) devra :

- être âgé-e de 18 ans au moins
- être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement de l'athlétisme datant de moins de trois mois
- passer avec succès un entretien de motivation. cette épreuve de sélection orale consistera à vérifier:
 - sa capacité à s'exprimer oralement
 - sa motivation (ébauche d'un projet professionnel, connaissance du projet de formation)
 - son implication dans le milieu associatif fédéral,
 - son niveau de pratique (niveau régional souhaité)

ses expériences d'encadrement (animation, entraînement)

*Ces pièces seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#).

L'entrée en formation sera soumise à :

- La complétude du dossier d'inscription du CREPS de Wattignies (dossier dématérialisé à compléter depuis le [site du CREPS](#))
- La preuve apportée des exigences préalables à l'entrée en formation
- Au classement établi à l'issue des épreuves de sélection

La formation nécessitera de trouver un ou plusieurs lieu(x) d'alternance.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Pour être admis dans cette formation, il est nécessaire de réussir les tests techniques d'exigences préalables (TEP) organisés pour vérifier le niveau exigé à l'entrée en formation.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La formation se déroulera de octobre 2023 à octobre 2024.

Le titulaire d'un DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention athlétisme et disciplines associées met en œuvre en autonomie et en sécurité des actions d'entraînement et d'encadrement dans l'ensemble des activités athlétiques.

Il entraîne de manière polyvalente dans les clubs affiliés à la FFA ou dans d'autres structures (coach sportif).

Il assure des fonctions de coordonnateur d'entraînement, des responsabilités techniques au sein des clubs, des comités départementaux ou des ligues régionales. Il conduit des actions de formations de cadres, en lien avec l'équipe technique régionale. Il contribue au développement de la structure dans laquelle il travaille par la conduite de projets (communication, événements, meetings, compétitions).

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et dans la structure, sous la responsabilité d'un tuteur.

Les contenus s'articulent sous 4 grands axes en lien avec les 4 Unités capitalisables de la formation:

- Concevoir un projet d'action en athlétisme (UC1)
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action en athlétisme (UC2)
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en athlétisme et disciplines associées (UC3)
- Encadrer l'athlétisme et les disciplines associées en sécurité (UC4)

Ils répondent, d'un point de vue pratique, au plus près, aux besoins de l'exercice professionnel.

Les évaluations sont réalisées, majoritairement, en situation professionnelle.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à condition de remplir les pré-requis, de réussir les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), les tests de sélection (critères généraux des vœux).

Pré-requis :

- PSC1
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des disciplines visées par le diplôme
- Dossier d'inscription CREPS complet

TEP : 2 épreuves

- Une épreuve de démonstrations d'un geste technique suivi d'un entretien dans trois disciplines, au choix du candidat, issues chacune d'un groupe de spécialités différent (1) sauts, 2) lancers, 3) courses de vitesse et de haies, 4) courses de demi-fond fond et marche).
- Une épreuve pédagogique : conduite d'une séance d'initiation suivie d'un entretien dans l'activité athlétique proposée au public (école d'athlétisme).

Sélection :

- Etude du dossier
- Oral de motivation

Les candidats peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats *

Les candidats Parcoursup doivent, dans le cadre de leur projet de formation, s'informer de la finalité du diplôme devenir un entraîneur d'athlétisme.

La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

- Se préparer aux prérequis
- Disposer de pré- qualification(s) dans le champ des activités athlétiques (diplômes fédéraux) et/ou de l'animation (BAFA, BAFD, ...)
- Avoir une pratique avérée de niveau régional en athlétisme et être licencié en club
- Trouver une structure de stage (club d'athlétisme ou comité départemental ou ligue ou fédération) afin de réaliser son alternance
- Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'entraîneur en athlétisme

Tout le long de la procédure Parcoursup, le CREPS accompagne les candidats pour les placer en situation de réussite.

Dispositif de réussite

Le département formation du CREPS accompagne les candidats Parcoursup en explicitant les temps forts du parcours de formation et les perspectives d'insertion professionnelles; lors des portes ouvertes du CREPS, les forums d'orientation et les réunions d'informations collectives (RIC).

Sur demande, les candidats peuvent être reçus en entretien individuel par les formateurs coordonnateurs.

Le candidat en début de formation bénéficie d'un parcours personnalisé grâce au positionnement qui est réalisé quelques jours avant l'entrée en formation. Il peut ainsi bénéficier d'allègements de formation (en fonction de son expérience, de l'obtention d'autres diplômes), ou au contraire, de renforcement de formation dans certains domaines. Des épreuves formatives sont organisées durant l'année de formation afin de préparer le stagiaire aux épreuves certificatives finales. En cas de non réussite aux certifications, le stagiaire pourra se présenter à une épreuve de rattrapage en vue de valider le diplôme.

Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels

Il est possible de poursuivre une formation menant à d'autres diplômes du champ "jeunesse et sport", de niveau supérieur ou non, et d'obtenir,

dans certains cas des équivalences et/ou des allègements de formation.

Où exercer son activité professionnelle à l'issue de sa formation

Le titulaire du DEJEPS Athlétisme et disciplines associées enseigne, entraîne et encadre en athlétisme et en disciplines associées.

Il occupe des fonctions de coordination d'entraînement, des responsabilités techniques au sein des clubs, comités départementaux ou ligues.

Il exerce ses fonctions dans les clubs affiliés de la Fédération Française d'Athlétisme, des comités départementaux ou des ligues. Il peut être amené à intervenir dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou comme travailleur indépendant.

Indicateurs d'impact

Les études récentes de l'INJEP, relative à la situation professionnelle des diplômés du sport et de l'animation 3 ans après leur formation, montre que "3 ans après l'obtention de leur diplôme, 85% des sortants sont en activité et 62% occupent un emploi à durée indéterminée".

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes d'EPS	Notes spécifiques obtenues dans le champ des activités athlétiques	Bulletins de 1ère et terminale / note obtenue au Bac	Important
	Notes de français	Qualité de l'expression écrite, orthographe	Note obtenue à l'épreuve de français du Bac	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Expression orale	Aisance à l'oral	Capacité à s'exprimer oralement lors de l'entretien de sélection	Important
	Expression écrite	Orthographe, argumentaire, structuration	Projet de formation motivé	Essentiel
	Capacité à organiser / encadrer	Expériences d'encadrement animation et/ou entraînement en athlétisme	Vérification des expériences d'encadrement (animation, entraînement) lors de l'épreuve orale de sélection	Important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'adaptation	Prise d'initiative, leadership	Appréciations des professeurs sur les derniers bulletins / épreuve orale de sélection	Important
	Sens de l'organisation, force de proposition	Force de proposition	Epreuve orale de sélection	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, détermination	Motivation et détermination dans le champ des activités	Epreuve orale de sélection (vérification de l'implication dans	Essentiel

		athlétiques (pratique, encadrement)	le milieu athlétique)	
	Connaissance de la formation et finalité du diplôme	Pertinence des connaissances	Epreuve orale de sélection	Essentiel
	Cohérence du projet aux débouchés de la formation	Investissement avéré dans le milieu athlétique	Epreuve orale de sélection (recherche avérée d'une structure d'alternance / implication dans l'encadrement (animation, entraînement)	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement (animation et/ou entraînement)	Pratiquant en club d'athlétisme, expériences d'animation et/ou entraînement en athlétisme	Epreuve orale de sélection	Très important
	Engagement associatif	Licencié dans un club d'athlétisme	Rubriques activités et centres d'intérêts/épreuve de sélection orale	Important

Signature :

Patrice GERGES,
 Directeur de l'établissement CREPS de Wattignies